Groupe de travail du 22 novembre 2018

« Prélèvement à la source »

Montreuil, le 22/11/2018

Déclaration liminaire

Les représentants CGT ont toujours considéré la réforme du Prélèvement à la Source comme un projet majeur qui reposent en grande partie sur le professionnalisme et le sens du service public des agents de la DGFIP qu'ils soient affectés en SIP, en SIE, en trésoreries ou dans les plates-formes d'assistance.
Nous sommes aujourd'hui à un peu plus d'un mois de son entrée en vigueur, et nous constatons que de nombreux points sont particulièrement inquiétants tant sur le plan de la communication, de la formation que de l'organisation du réseau et maintenant de la sécurité des agents.
Nous déplorons l'absence du Directeur Général à ce GT .Visiblement, il n'estime pas utile de la présider lui même . Cela en dit long sur le niveau d'attention que qu'il porte à la nécessaire concertation et au dialogue social, pour la bonne mise en œuvre de cette réforme structurante de la DGFIP.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que nous avions décidément eu raison de dénoncer le risque industriel évident en cas d'entrée en vigueur du PAS le 1er janvier 2018. Bien sûr vous aviez balayé d'un revers de main cette prédiction. Or, vous avez consacré l'année 2018 à construire avec les éditeurs de logiciel de paie un système qui automatise un tant soi peu l'intégration des taux. Ce gros travail, sans doute rendu commandé suite au rapport de l'IGF, qui s'est concrétisé entre autre, par la Charte des éditeurs de logiciels était indispensable.
De même sur le plan de la communication, même si nous avons de nombreuses réserves à ce sujet, elle n'aurait pas été la même s'il avait fallu l'organiser en 6 mois. Du côté de la DGFIP, ni l'application GestPas ni ConsultPAs n'auraient été opérationnelles, la fiabilisation des états civils n'aurait à l'évidence pas permis de pouvoir s'appuyer sur le référentiel Pers de la même manière qu'aujourd'hui.
Bref, nous courions à la catastrophe, or vous disiez le contraire . Aussi, lorsque vous affirmez aujourd'hui que tout est prêt, qu'aucun bug n'est à redouter et que nous sommes des oiseaux de mauvaise augure, vous comprendrez que nous sommes plus mesurés compte tenu des enseignements du passé.
C'est de notre confiance envers nos instances dirigeantes dont il s'agit, car à force de nier les difficultés évidentes que chaque agent de la DGFIP peut constater dans l'exercice quotidien de ses missions, nous doutons de la clairvoyance avec laquelle vous appréhendez les futures échéances.
Ce qu'il s'est passé au SIP de Perpignan est selon nous une crise symbolique d'une situation inacceptable dans laquelle sont plongés les agents des SIP.
Les ordres donnés aux chefs de service d'aller se prêter à des simulacres de renseignements au travers de grilles sont non seulement avilissants mais aussi contre-productifs.
Depuis cet incident et à notre connaissance, les gilets jaunes ont manifesté leur mauvaise humeur dans au moins 11 sites de la DGFIP (liste à votre disposition)…. Et nous ne sommes pas encore en mode PAS !
Ce genre d'événements, connus par l'ensemble des agents de la DGFIP est, à n'en pas douter la répétition d'actions qui ne manqueront pas de se déclarer dans le réseau. Elle devrait vous faire réagir, afin de trouver des solutions pour ne pas laisser des agents sans possibilité d'accomplir leur missions. La passivité avec laquelle répond la DG à ces événements témoigne d'une perte absolue de crédibilité et de confiance.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex -
www.financespubliques.cgt.fr - ✉ : cgt@dgfip.finances.gouv.fr - ✆ : 01.55.82.80.80 - 🖷 : 01.48.70.71.63
Suivez-nous sur facebook ou twitter : : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) : @ cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

La CGT a été obligée de contacter les services RH , hier, pour informer les sections des processus à adopter en cas de blocage. Elle a envoyé le message suivant.

> ***Cher.e.s camarades,***
>
> ***Suite à plusieurs remontées de sections ou d'articles de presse, le bureau national a contacté la direction générale quant aux blocages des centres des finances publiques par les «gilets jaunes» et les mesures prises pour protéger les agents.***
>
> ***La consigne est donnée aux DDFiP de fermer les sites dès constatation du blocage, et d'autoriser tous les agents à rentrer chez eux (y compris les agents qui auraient pu rentrer dans le site avant le blocage). Le DDFiP dans un second temps doit prévenir le préfet qui décidera de l'intervention des forces de l'ordre ou non. L'objectif de la direction générale étant d'éviter tout incident, si le blocage est connu à l'avance comme cela est le cas à la Réunion en ce moment, la décision de fermer le site et de ne pas faire déplacer les agents est prise en amont. Dans ce cas, si vous détenez l'information, il est conseillé de prévenir le DDFiP et le bureau national pour intervention auprès de la DG.***
>
> ***Concernant les élections et le scellement des urnes, si le site ou se trouve le bureau de vote devait être bloqué, le président du bureau de vote doit vous avertir et vous donner un autre lieu de rendez vous.***

Vous ne semblez pas mesurer le désarroi dans lequel se trouvent les agents qui devront supporter cette réforme, pas plus que vous ne prenez en compte les interrogations grandissantes des chefs de service qui doivent organiser leur service sans ressources supplémentaires.
Un autre exemple qui devrait vous apprendre l'humilité est la mise en place de l'acompte des réductions et crédits d'impôts. Lors du dernier GT sur le Prélèvement à la Source, les représentants CGT affirmaient que la non prise en compte des RICI dans le taux n'était pas tenable. Bien entendu, ces remarques étaient dénuées de bon sens selon les responsables du projet, à l'évidence ils étaient les sachants et nous de pauvres interlocuteurs qui tentaient de se mettre au niveau.
Aujourd'hui vous êtes bien contraints de concevoir que nos réflexions étaient fondées, tout simplement car nous sommes sur le terrain au quotidien.

Concernant la formation professionnelle, nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'elle était particulièrement insuffisante. Nous rappelons que dans le contenu de la phase 1, aucun exercice de calcul n'était à effectuer. Ceux-ci ont été vus uniquement dans le cadre d'une e-formation. D'un point de vue pédagogique, ce choix a été catastrophique pour l'appropriation des contenus parfois complexes.
Les stages de la phase 2 commencent actuellement à être dispensés. Dans la fiche 2 de ce GT vous indiquez considérer ces sessions de formations comme prioritaires et vous vous félicitez d'avoir étendue d'une demi-journée le module.
Or, nous connaissons des directions où la session ne durera que 2 jours pour des raisons budgétaires. C'est inacceptable. Ne pas permettre à tous les agents du réseau de bénéficier de la même formation, dans les mêmes conditions démontrent, si besoin était une mauvaise appréciation de la situation. Nous demandons par conséquent que la session de la phase 2 porte sur 2 jours et demi dans toutes les directions locales.

D'autre part, cette session vise essentiellement à aborder les modulations de taux, le renseignement sur la transmission de taux et le contentieux avant impôt.
Or, les agents ne disposent ni d'une maquette Gestpas performante pour se sensibiliser aux différents scénari des modulations ou des changements de foyers fiscaux. Cela fait des mois que les agents des plates-formes demandent un outil efficace et d'utilisation ergonomique. A ce jour toujours rien d'autre que les quelques cas que l'on trouve sur Ulysse et qui sont parfaitement insuffisants.
Aujourd'hui, aucun agent du réseau, hors plates-formes, ne disposent d'accès à Consult Pas. Les formateurs qui ont dispensé les sessions pour les futurs formateurs n'ont même pas vu l'application fonctionner. Les sessions se sont faites sur des copies

écrans. Si c'est votre vision d'une formation professionnelle efficace pour laquelle vous dites avoir mis les moyens comme vous aimez le dire, permettez nous de dire que vous n'êtes pas très généreux. Sur les plates-formes, les accès à ConsultPas arrivent au compte goutte. Pour des agents sous perfusions cette image trouve un certain écho qui ne fait rire personne dans les services.

Enfin, concernant le contentieux avant impôt, nous souhaitons savoir quelle visibilité vous comptez donner à cette mesure législative car elle est potentiellement une bombe à retardement pour l'organisation des services. Cette mesure peut conditionner un surcroît énorme en terme de charge de travail des SIP. A ce titre, le contenu de l'article citant le ministre Darmanin paru dans La Croix mardi dernier est sur ce point particulièrement éclairant. En 3 citations, le ministre dit 3 contres-vérités factuellement fausses. « La modulation du taux se ferait en deux clics ». Nous en comptons une bonne quinzaine avec la nécessite de se munir d'un certain nombre de documents pour aboutir à une actualisation pertinente. Deuxième affirmation du ministre « le taux sera pris en compte dès le moi suivant ». Pour un contribuable concernée par une retenue à la source, la loi prévoit la possibilité pour le tiers collecteur d'appliquer un taux transmis par la DGFIP en m, m-1 ou m-2. L'affirmation du ministre n'est donc pas vérifiée. Enfin, le contribuable obtiendrait le remboursement du sur-prélèvement le mois suivant. Là aussi, c'est factuellement faux puisqu'il est demandé aux services instructeurs d'attendre l'application du bon taux et donc la possible régularisation du tiers collecteur pour ne pas à avoir instruire la réclamation avant impôt. Cela fait beaucoup d'erreurs pour la personne censée piloter le dispositif et qui aurait convaincu le Président de la République et le Premier Ministre de lancer la réforme au 1er janvier 2019. La question que l'on est donc légitimement en droit de se poser est la suivante : y a t-il un pilote dans l'avion ?

Mais bien sûr, nous comprenons le projet d'une telle interview. Il est d'assumer des contre vérités pour rendre ce projet d'une complexité inouïe acceptable par les citoyens de ce pays et tant pis si le ministre ment. De toutes façons qui en supportera les conséquences, certainement pas lui, mais les agents des accueils des SIP ou des plates-formes d'assistance qui devront expliquer que le ministre ne dit pas la vérité et que les procédures sont beaucoup moins favorables que cette politique de communication ne veut bien le dire et le laisser entendre.

En quelque sorte, le ministre applique ce que la DG met en place par le recours à des contractuels : répondre n'importe quoi mais répondre quelque chose. Comment une administration régalienne et sérieuse comme la DGFIP a pu en arriver à de telles extrémités.

Nous restons cependant quelque peu perplexes car par cette annonce du contentieux avant impôt, le ministre reconnaît implicitement que le système dysfonctionne puisqu'il est bâti sur la base d'un surprélèvement pour un très grand nombre de contribuables. Nous savons tous autour de la table que la contemporanéîté de cette réforme est un argument fallacieux.

Pour en revenir à cette phase 2 de la formation professionnelle, celle-ci ne répond pas aux attentes, car aucune manipulation des applications n'est envisagée. Vous vous contentez de proposer des copies écrans, des calculs abscons, des exemples de modifications en prenant soin de ne pas évoquer les cas qui poseront problème aux agents.
Vous l'avez compris cette session ne nous donnent pas satisfaction.

Concernant l'organisation du réseau en général et des plates-formes en particulier, votre tentative de passage en force est un point de fracture absolu pour la CGT.

Suite à l'entrevue que le Directeur Général a eu avec les quatre secrétaires des organisations syndicales le 24 octobre dernier, il a indiqué vouloir mettre tous les effectifs sur le pont et refuser les congés pourtant régulièrement posés et validés par les directeurs. Une fois connue cette position les sections CGT des plates-formes, dont celle des CIS, ont questionné les directions locales pour connaître les modalités prévues pour les congés de fin d'année.
Les congés payés sont un droit issus des luttes du Front Populaire. Nous avons compris que l'histoire sociale ne vous intéresse pas beaucoup, cependant s'inscrire contre ce droit absolu de prendre des vacances pendant les congés scolaires de Noël est un précédent que nous ne laisserons pas faire.
Une fois encore, cette position, dans le climat actuel témoigne d'une ignorance coupable du contexte. Cette décision a inévitablement tendu la situation, aussi, il vous appartiendra d'assumer les éventuelles réquisitions de personnels de la DGFIP avec le concours des forces de l'ordre pour aller répondre aux questions des usagers. Nous ne pensons pas

que ce soit l'image que vous souhaitez donner, d'une direction à l'aise avec cette réforme, parfaitement préparée. Aussi, devant la détermination des sections et des agents, le DG a publié une note en date du 14 novembre 2018 qui ne porte pas sur la restriction de congés. Cependant, des incitations à concentrer les vacances sur la première semaine des congés scolaires se sont faits jour, au risque de ne plus permettre l'accomplissement d'un service public minimum aux usagers lors de cette semaine. Pour la CGT ce n'est pas la bonne méthode. Nous vous demandons donc d'affirmer en séance que les agents qui souhaitent poser leurs congés pendant la première semaine de 2019 pourront le faire sans aucune restriction, ni pression exercée par les chefs de service.

Par ailleurs, dans cette note, il y a des points qui ne manquent pas de nous alerter. Vous renouvelez votre intention de recourir à des acteurs privés recrutés sur la base de contrats de droit privé pour prendre en charge une partie du flux.

Le bon sens populaire dit qu'il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Comment pouvez-vous justifier que des personnes extérieures à la DGFIP, sans formation, sans culture fiscale, puissent prendre en charge des questions complexes des usagers et donner ainsi une image satisfaisante de l'administration et répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens en terme de professionnalisme, de compétence, de secret professionnel et de sérieux. Une fois de plus c'est un très mauvais signal que vous envoyez aux agents. Vous voudriez démotiver le réseau que vous ne vous y prendriez pas autrement.
Nous y voyons une traduction des postulats ultra-libéraux de la CAP 2022. Cet exemple revient à créer un précédent dans le démantèlement d'un service public.

Un jour viendra, des responsables comme vous qui diront que nous n'avons plus besoin de chirurgiens puisque nous avons des vétérinaires. Un jour, ils trouveront que les vétérinaires coûtent trop chers, ils les remplaceront par des bouchers.

Enfin, l'insertion temporaire dans le dispositif d'assistance de personnels des directions territoriales des directions de 1ère et 2e catégorie n'est pas non plus selon nous une bonne mesure. En effet, il ne suffit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul pour bien gérer une grande direction comme la DGFIP. Ses autres missions régaliennes et de service public méritent tout autant d'être menées dans leurs calendriers.

Déjà la DG a chargé la SRP de permettre une organisation des plates-formes exceptionnelles entre le 30 août et le 15 septembre au cours de laquelle les missions premières des CIS avaient été foulées aux pieds en supprimant les nocturnes et l'ouverture du samedi et, pire, en stoppant l'activité courriel ne permettant plus le respect de nos propres référentiels de qualité contenus dans la Charte Marianne. Tout est bon pour vous donner raison, y compris le non respect de vos propres règles. C'est ce recours à ces précédents que nous n'acceptons pas et que nous combattons.

Ces atteintes aux règles de gestion, ces menaces d'interdire la prise de congés, nous l'avons dit, n'ont pour conséquence qu'un raidissement du climat dans les services. Dans le contexte que nous avons tenté de vous dépeindre, ou bien vous comprenez qu'il est temps d'entendre ce que nous vous relayons, qu'un nouveau dialogue est à mettre en place d'urgence, ou bien vous choisissez la politique de l'autruche et vous serez confrontés au ras-le-bol des agents, raison pour laquelle des préavis de grèves sont déposés du 25 novembre au 31 mars 2019, afin de couvrir les collègues qui jugeront que les limites sont dépassées.

Les plates-formes d'assistances sont concernées au premier chef. La situation des CPS est particulièrement difficile dans la mesure où l'avenir des missions de ces personnels est largement remis en cause. Des questions sur le régime indemnitaire, la formation professionnelle, l'organisation du temps de travail, le cadre quotidien des missions restent à ce jour sans réponse.
Idem pour les CIS où l'avenir d'un accueil fiscal généraliste, même si certains affirment ne pas savoir ce que ce terme signifie, est en suspend.
Cela fait des années, que les agents des CIS demandent à connaître leur horizon professionnel au terme de la période de mise en place du PAS. Jamais, la SRP, ni la DG , n'avez été en mesure de donner des informations précises. Compte tenu de votre réforme unilatérale des règles de mutation, les agents se sentent piégés dans des structures aux avenirs incertains.

C'est pourquoi, en marge de ce GT, nous souhaitons la fixation à l'agenda social d'un GT sur l'avenir des plates-formes CIS, CPS et Centres de Contact.